

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES

Séance du 21 Février 2022

Question n°5

Convention avec ACE pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **21 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 9 Février 2022.

9 délégués titulaires sur 16 étaient présents formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Francois BRESSON, Eric BOILLETOT, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN.

Étaient Excusés : Michel GALMICHE, Yves TESTON, Jean-Luc ANDERHUEBER, Eric PARROT

Étaient absents : Luc SENGLER, Maxime BELTZUNG, Serge MARLOT.

Secrétaire de séance : Jacky CHIPAUX

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	9

Vote		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Date de Convocation : 9 Février 2022

Date d'affichage : 3 Mars 2022

DELIBERATION

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,
VU la délibération n°4 du 14 Décembre 2020 autorisant la signature d'une convention avec ACE pour 2021,

Le SMICTOM propose un partenariat avec ACE depuis février 2019 pour la gestion de la ressourcerie de la déchèterie semi-mobile de Champagny.

Ainsi 15,2 tonnes ont été collectées entre Janvier et Novembre 2021.

Il est donc proposé de renouveler la convention pour l'année 2022 selon les modalités détaillées ci-après.

Soit :

- Une présence sur la déchèterie semi-fixe de Champagny les mercredis et samedis tous les 15j selon les horaires suivants :

	MERCREDI	SAMEDI 1 semaine /2
HIVER	10h30-12h00 13h30-16h00	/
ETE	10h30-12h00 13h30-17h30	10h30-12h00 13h30-17h30

- Un soutien forfaitaire de 27 € par jour de présence en déchèterie, une journée équivalant à 5h30 de présence l'été
- Un soutien forfaitaire de 16,3 € par ½ jour de présence en déchèterie, une 1/2 journée équivalant à 4h00 de présence l'hiver
- Animations : Récupération gratuite, par ACE, des objets restants lors de la Gratiféria du 30 avril 2022 à la Filature de Ronchamp ainsi que la mise en place d'un stand d'objets customisés

Le coût prévisionnel 2022 est de 1 467.80 € auxquels s'ajoute les 400 € pour la mise en place du stand.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions de collecte des objets par ACE,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec ACE,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MITSCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 03 Mars 2022

25 Février 2022

Cette délibération annule et remplace la délibération n°5 du 17 Janvier 2022